

Adhésion au VLU

		Adhésion au versement en lieu unique (VLU)	
Votre entreprise souhaite bénéficier de la centralisation de ses démarches auprès d'une Urssaf interlocuteur unique ?			
Pour adhérer nous vous invitons à consulter le dossier réglementaire et à compléter le dossier d'adhésion.			
<u>Le dossier réglementaire VLU</u> présente le fondement juridique du dispositif			
Dossier d'adhésion :			
Complétez les documents ci-dessus et transmettez-les directement par <u>mail</u> .			
		Après examen de votre dossier, l'Acoss conclut avec vous un protocole d'accord.	
Bon à savoir - Vous souhaitez adhérer pour un groupe d'entreprises, chaque société doit alors remplir le dossier d'adhésion. - Vous avez déjà adhéré au dispositif VLU, vous pouvez l'étendre à vos filiales.			